



B.A.F.

Sommaire

Le mot du DNA

La DNA vous informe

Site de Pierre Dénommée

Licence FIDE

Changement code FIDE

Championnat du monde des
jeunes 2012 à Maribor

Sujets et corrigés des
examens de novembre
2012

Photo arbitres
Courchevel 1979

L'arbitrage et les jeunes

Arbitrage interclubs



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

BULLETIN

des

ARBITRES FÉDÉRAUX

D.N.A. – F.F.E.
BP 10054
78185 St Quentin en
Yvelines Cedex

N°133
Février 2013

SOMMAIRE DU BAF N°133

Le mot du Directeur national de l'arbitrage	3
La DNA vous informe.....	4
Questions et réponses d'arbitrage – site de Pierre Dénomée	6
Rubrique du DTTS et joueurs suspendus	7
Licence FIDE.....	8
Changement code FIDE	9
Championnat du monde des jeunes 2012 à Maribor	13

SUJETS ET CORRECTIONS EXAMENS DE NOVEMBRE 2012

UV 1, sujet	18
UV 1, corrigé	19
UV 1 bis , sujet.....	23
UV 1 bis, corrigé.....	24
UV 2, sujet	26
UV 2, corrigé	28
UV J, sujet.....	31
UV J, corrigé.....	32
Photo arbitres Courchevel 1979.....	33
L'arbitrage et les jeunes.....	34
Arbitrage interclubs.....	38

Directrice du Bulletin des Arbitres Fédéraux :
Claire Pernoud – e-mail : claire.pernoud@orange.fr

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Échecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.



LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

Par Gérard HERNANDEZ

Chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter à tous une excellente année 2013. J'espère que vous vous épanouirez tant dans votre vie personnelle que professionnelle et que vous trouverez toujours autant de plaisir à arbitrer les différentes compétitions de notre calendrier national, qui sans nous, ne pourriez pas exister.

Lors du CD FFE du 11 novembre dernier, j'ai proposé certaines modifications au RI DNA. En particulier parmi celles-ci, l'autorisation faite aux AF3 d'arbitrer des tournois à cadence lente homologués FIDE. Cette permission nous est apparue nécessaire au regard de la réalité du terrain. Beaucoup d'opens et de tournois internes, compte tenu de l'abaissement du Elo FIDE, de la cadence adoptée etc... sont devenus homologués FIDE. Ces tournois qui étaient arbitrés depuis des années par l'arbitre du club (pas toujours AF2), subitement ne pouvaient plus l'être même si nous savions que cela se pratiquait déjà.

J'ai quand même voulu que ces arbitrages le soient sous la responsabilité des DRA. Ce sont eux qui connaissent le mieux dans leur secteur, l'aptitude de leurs ouailles. Libre à eux d'imposer ou pas une règle qui pourrait par exemple définir le nombre d'arbitrage « FIDE » au-delà duquel il sera obligé de faire le nécessaire pour devenir AF2 et plus si affinité.

Comme tout le monde le sait, toute médaille à son revers et donc les arbitrages de tournois homologués FIDE doivent être effectués depuis le 1^{er} janvier 2013, par des arbitres agréés FIDE. C'est pour cela que beaucoup d'entre vous ont payé une licence FIDE pour le devenir. Pour tous ceux qui voudraient le faire je les invite à suivre la procédure décrite sur le site fédéral <http://echechs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=6582>. A noter que lors de la demande d'homologation en ligne, celle-ci ne sera pas accordée si l'arbitre déclaré, n'est pas agréé FIDE.

Dès à présent veuillez noter dans vos tablettes que le prochain séminaire FIDE aura lieu à Bordeaux les 28 et 29 septembre 2013. Les modalités d'inscription seront communiquées ultérieurement.

Depuis quelques mois déjà le livre de l'arbitre n'est plus disponible au format papier. C'est pourquoi lors des formations et des sessions d'examen il est désormais possible d'utiliser le format téléchargeable dans son intégralité à la page arbitrale du site FFE http://www.echechs.asso.fr/LivreArbitre/Livre_arbitre.pdf. Il est tenu à jour régulièrement et apparaît, à la première page la date de la dernière mise à jour et à la dernière l'objet de cette mise à jour.

N'oubliez pas avant chaque tournoi que vous arbitrez, de consulter la liste des suspendus. Cela doit devenir un réflexe comme la mise à jour de la base Papi.

Félicitations à tous nos futurs collègues qui ont réussi avec succès les épreuves d'examen de juin dernier ; 79% ont obtenu l'UV1, 72% l'UV1bis, 70% l'UV2 et 75% UVJ.

Ce BAF 133 est le dernier de la mandature actuelle. D'ici quelques semaines une nouvelle équipe prendra la tête de la Fédération. Je voulais souligner ici le grand plaisir que j'ai eu à être votre Directeur durant ces quatre années. Plus ou moins bien des choses ont été faites, d'autres restent à faire et le seront j'en suis sûr par la suite.

Pour terminer, chers amis, n'hésitez pas à faire remonter via votre DRA, toutes les remarques constructives que vous souhaitez faire.

Bonne lecture à tous,

Gérard Hernandez
Arbitre International



LA D.N.A. VOUS INFORME...

Un nouvel arbitre FIDE

A l'occasion de la réunion du *Presidential Board* de la FIDE à Tsakhkadzor (Arménie), qui s'est tenue le 19 et 20 janvier 2013, un titre d'arbitre a été validé pour la France : **Stéphane Croutte** devient Arbitre FIDE.

La DNA lui adresse toutes ses félicitations.

Cadences possibles pour les tournois avec possibilité de normes

Notez que la troisième période de la « 3e cadence » avec incrément est de 15 minutes (10 min précédemment).

Le livre de l'arbitre a été modifié en conséquence.

1.14 Les tournois doivent être joués en utilisant l'une des cadences de jeu suivantes :

- 90 minutes avec 30 secondes d'incrément cumulable pour chaque coup à partir du premier coup.
- 90 minutes pour 40 coups + 30 minutes avec 30 secondes d'incrément cumulable pour chaque coup à partir du premier coup.
- 100 minutes pour 40 coups, suivies de 50 minutes pour 20 coups puis **15 minutes** pour les coups restants avec 30 secondes d'incrément cumulable pour chaque coup à partir du premier coup.
- 40 coups en 2 heures suivis de 30 minutes pour le reste de la partie.
- 40 coups en 2 heures suivis de 60 minutes pour le reste de la partie.
- 40 coups en 2 heures suivis de 20 coups en 1 heure suivis de 30 minutes pour le reste de la partie.

Merci de noter dans vos agendas
les prochaines dates de session d'examens d'arbitrage :

samedi 23 mars 2013

samedi 29 juin 2013

Session d'examen du samedi 23 mars 2013

Les candidats-arbitres qui souhaitent passer l'UV1, UV1 bis, l'UV2 et/ou l'UVJ doivent s'inscrire auprès de leur Directeur Régional de l'Arbitrage. La session se déroulera le samedi 23 mars 2013 de 13h à 17h15. Pour les DRA la date limite des inscriptions est fixée au vendredi 08 mars 2013. Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

La Direction Nationale d'Arbitrage

<http://echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=1340>

Directions Régionales de l'Arbitrage

<http://echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA>

*Aidez-nous à tenir à jour le fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !
Veuillez communiquer à la DNA, dès que possible, toutes les modifications.
Merci d'avance !*

Signalez tout changement également à Erick Mouret pour une mise à jour du site FFE

Superviseurs

<http://www.echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=SRA>

Les stages annoncés

<http://www.echecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA>

La liste des formateurs

<http://www.echecs.asso.fr/ListeArbitres.aspx?Action=DNA&Level=X>



QUESTIONS / RÉPONSES

D'ARBITRAGE

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=3>

Le Bulletin des Arbitres Fédéraux est votre bulletin.

Vos expériences et vos questions nous intéressent.

Elles peuvent profiter au plus grand nombre.

Alors contactez la rédaction ou proposez des articles pour les prochains numéros !

Voici un lien vers le site de Pierre Dénomée, arbitre international canadien.

<http://arbitrageechecs.info/>

Comme il le présente lui-même :

« Ce site a pour but de parler librement à propos de l'arbitrage aux échecs.

Ce site n'est ni affilié, ni sanctionné par une Fédération ou par une Ligue. Il est cependant approuvé par l'association québécoise des arbitres d'échecs, un regroupement **informel** d'arbitres qui n'est pas membre de la structure fédérale. Cette association est actuellement inactive.

Sauf avis contraire dans l'article, on y discute de la version FIDE des règles **qui peut différer de celle de votre Fédération**. Ce qui est écrit ici ne s'applique peut-être donc pas à vous si votre Fédération a décidé de ne pas suivre intégralement les règles de la FIDE. »

Ce site parle, entre autres sujets, des nouveautés du 1^{er} juillet 2013

Nous remercions Pierre Dénomée pour sa contribution.



Rubrique du directeur des tournois, titres et sanctions

CODE FFE	NOM	PRENOM	TYPE	DEBUT	FIN (non inclus)	POSITION
L10915	MEYNARD	Thibault	SUSPENDU	29/08/2011	29/08/2013	SUSPENDU
R15361	POILANE	Anthony	SUSPENDU	01/09/2011	01/09/2013	SUSPENDU
S04852	FELLER	Sébastien	SUSPENDU	01/08/2012	01/05/2015	Suspendu de toutes compétitions homologuées FIDE
B03148	HAUCHARD	Arnaud	SUSPENDU	01/08/2012	01/08/2015	Suspendu de toutes compétitions homologuées FIDE
J00562	HOUSSEAU	Christophe	SUSPENDU	12/03/2009	12/03/2019	SUSPENDU
en attente						
H01048	BORDEAUX	Jacques	ATTENTE	01/02/1996	01/01/2026	CFD

Liste des joueurs suspendus au 15 décembre 2012

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut être obtenue à tout moment à l'adresse suivante : <http://echecs.asso.fr/Default.aspx?cat=9>, « joueurs suspendus », auprès de la F.F.E. ou auprès du Directeur : Dominique DERVIEUX, 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS e-mail : dttsdna@gmail.com

Les consignes du DTTS

pour les rapports

- bien relire les rapports techniques avant de les envoyer
- en cas de festival avec plusieurs tournois, ne faire qu'un seul rapport pour l'ensemble (1 T1ter, 1 I2ter, 1 règlement, plusieurs listes des joueurs, plusieurs grilles, etc ...)
- cela s'applique notamment pour les championnats jeunes, de Ligue, scolaires.
- préciser si le rapport est envoyé pour votre cursus d'arbitre (sur les remarques libres en bas du T1ter par exemple)

pour les titres

- pour les formations continues, si vous devez rapidement retrouver votre titre d'arbitre fédéral actif, le préciser au formateur afin que l'information arrive plus rapidement au directeur des titres
- pour l'obtention des titres AF3 et AF2, vous tenez à jour votre dossier personnel d'arbitre et connaissez le RIDNA, donc vous êtes à même de remplir comme un grand votre dossier de demande de titre

Licence FIDE

179 de nos collègues se sont acquittés de la « redevance FIDE » et pourront donc arbitrer des tournois homologués FIDE. La liste est consultable sur le bandeau de droite et sur le site de la FIDE. Pour être complète, à cette liste il faut ajouter les Arbitres Internationaux et FIDE, ayant acquitté cette redevance et qui apparaissent également à droite.

Les demandes d'homologation pour les tournois FIDE ne seront pas prises en compte si l'arbitre n'a pas pris cette licence. Le logiciel en ligne rejettera toutes ces demandes. Dorénavant tous ceux d'entre vous souhaitant prendre cette licence sont priés de prendre contact avec [Stephen Boyd](#) membre de la DNA en charge de ce travail. Pour cela ils devront lui envoyer un chèque à l'ordre de la FFE du montant correspondant à leur catégorie accompagné d'une photo d'identité.

Compte tenu des délais de traitement les demandes de licence devront parvenir à Stephen au moins 2 mois avant l'événement à arbitrer.

Adresse postale : Stephen Boyd, 11 rue de l'Aiglon, 34090 Montpellier.

Montant à acquitter :

Catégorie A – IA 300€

Catégorie B – IA 200€

Catégorie C – IA 160€

Catégorie C – FA 120€

Catégorie D – IA 100€

Catégorie D – FA 80€

Arbitres Nationaux 20€

Rappel : C'est une licence à vie. Toutefois si l'arbitre n'opère pas dans un tournoi homologué FIDE pendant une période de 2 ans il sera considéré comme inactif et devra repayer sa licence pour être réactivé.

Le Changement de CODE FIDE de pays d'affiliation

Par IA Dominique DERVIEUX

L'exil fiscal est dans l'actualité française ces dernières semaines. Cela n'a pas cours encore dans le monde des échecs, cependant il existe la possibilité de changer de Code FIDE d'affiliation, pour quitter le code FRA ou bien passer sous le code FRA.

Comment cela marche ?

Il faut ouvrir le Handbook de la FIDE et vous trouverez les informations sur le sujet dans le chapitre B.04 : <http://www.fide.com/fide/handbook.html?id=13&view=category>

Sur la page <http://ratings.fide.com/fedchange.phtml> sont signalés pour chaque année civile les changements de code FIDE d'affiliation pour les joueurs.

Prenons un exemple :

ID	Name	Federation	Form.Fed	Transfer Date	Notification Date
10206248	Mohammad, Fahim	FRA	BAN	2012-06-28	2012-05-14
Last FIDE event:		no FIDE event under BAN flag			
Citizenship:		BAN			
Date of eligibility to participate in the FIDE events under the new flag		2012-06-29			
Transfer fee		Euro 500			
Date starting from which a player can represent the new federation fee free		2013-06-29			

Comment lire cela ?

La FFE a envoyé la demande au secrétariat de la FIDE le 14 mai 2012. Le transfert est effectif le 28 juin 2012 et il peut participer sous le code FRA à partir du 29 juin 2012 (Remarque : ce qu'il fera aux Championnats d'Europe des jeunes à Prague en août et aux Championnats du Monde à Maribor en novembre 2012 !). Comme il n'a jamais joué sous le drapeau bangladais d'évènement FIDE, Fahim peut représenter sa nouvelle fédération en compétition sans avoir à payer de Frais de Transfert un an plus tard seulement. Mais avant cela, les Frais de Transfert s'élèvent à 500 euros. N'apparaissent pas ici les Frais de demande de 250 euros, valables pour tous les dossiers envoyés. Quelles conditions a-t-il eu à remplir pour pouvoir passer sous le code FRA alors qu'il a la nationalité bangladaise ? Vous trouverez la réponse dans les pages qui suivent avec la traduction du B.04

Handbook : B. Commissions Permanentes

04. Enregistrement, transfert et les règles d'admissibilité pour le joueur

Approuvé par l'Executive Board en 2011. Modifié en 2013 par le Presidential Board.

1. L'enregistrement sous le code Fide d'une fédération.

1.1 Un joueur ne peut être enregistré sous le code FIDE d'une fédération si il ou elle a la nationalité, est naturalisé ou réside dans le pays de cette fédération.

1.2 Un joueur ne peut être enregistré sous un code FIDE et ne représenté que d'une seule Fédération à un moment donné.

1.3 Un joueur qui a une double nationalité doit être enregistré et ne représenté qu'une Fédération à un moment donné.

2. Événements de la FIDE.

2.1 Dans le cadre du présent règlement, les événements de la FIDE sont toutes les compétitions qui se déroulent sous l'égide de la Commission du Championnat du Monde & des Olympiades ou de la Commission des Événements et les compétitions continentales qui fournissent des qualifiés à l'une des compétitions susmentionnées. Le Presidential Board peut en décider autrement.

3. Les transferts entre les fédérations.

3.1 Un joueur qui souhaite être enregistré sous une nouvelle Fédération peut être transféré immédiatement d'une fédération à une autre fédération, avec le consentement de la nouvelle fédération à laquelle il souhaite transférer, en fournissant une lettre de non-objection de l'ancienne fédération.

3.2 Tous les transferts sont à la charge de la nouvelle fédération et doivent être soumis au Secrétariat de la FIDE sur le formulaire prescrit à l'annexe A («Notification of change of Federation») ainsi que les documents prouvant la date et le lieu de naissance, la nationalité et la résidence. Des frais de dossier de 250 € sont payables pour tous les transferts.

3.3 À la réception du formulaire, la FIDE en informe l'ancienne fédération. Si aucune objection n'est reçue par la FIDE dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de la demande, la notification de changement de la Fédération est réputée approuvée et publiée sur le site de la FIDE. Aucun transfert ne peut être effectif avant que l'ancienne fédération ait écrit une lettre de non-objection ou que les trois mois se soient écoulés depuis le dépôt de la demande.

4. Transferts sans paiement des frais de transfert.

4.1 Si un joueur n'a pas participé à un événement de la FIDE dans le délai de 5 ans avant la date du transfert, il sera en mesure de représenter sa nouvelle fédération dans un événement de la FIDE, sans paiement des frais de transfert, un an après la date du transfert.

4.2 Si un joueur a participé à un événement de la FIDE dans le délai de 5 ans avant la date du transfert, il sera en mesure de représenter son nouvelle fédération dans un événement de la FIDE, sans paiement des frais de transfert, au bout de deux ans à compter de la date du transfert.

5. Transferts avec paiement des frais de transfert.

5.1 La nouvelle fédération peut demander à la FIDE de permettre à un joueur de la représenter immédiatement après la date du transfert si le joueur fournit les pièces demandées avec la durée de résidence, ainsi que le paiement d'une indemnité de transfert (les «frais de transfert») selon le barème suivant:

5.2

Titre FIDE / Note	Durée de Résidence dans nouvelle Fédération la	
	De 0 à 12 mois	De 13 à 24 mois
GM	5 000 €	3 500 €
IM	2 000 €	1 500 €
FM ou classé au dessus de 2300	1 000 €	750 €
WGM	2 000 €	1 500 €
WIM	1 000 €	750 €
WFM ou classé au dessus de 2100	500 €	300 €
Autres	500 €	300 €

5.3 Le classement est celui publié sur la dernière Liste du classement de la FIDE avant la date de réception par le Secrétariat de la FIDE du formulaire. Si la preuve certaine de la résidence n'est pas disponible, alors la durée de résidence débute à partir de la date de la demande de transfert.

6. Consentement et frais d'indemnisation de la Nouvelle Fédération

6.1 Si le joueur ne possède pas une période continue de résidence de deux ans dans la nouvelle fédération et que la nouvelle fédération souhaite transférer immédiatement le joueur, une telle demande doit être accompagnée d'un versement de la nouvelle Fédération vers l'ancienne Fédération d'une indemnité (frais de compensation) selon le barème suivant:

6.2

<i>Titre FIDE / Classement</i>	<i>Montant des frais de Compensation</i>
GM classé 2700 et au-dessus	50 000 €
GM classé entre 2600 et 2699	30 000 €
GM classé sous 2600	10 000 €
IM classé au dessus de 2400	6 000 €
IM classé 2400 et en dessous	4 000 €
FM ou classé au-dessus de 2300	2 000 €
Féminines classées au-dessus de 2600	50 000 €
Féminines classées au-dessus de 2500	20 000 €
Féminines classées au-dessus de 2400	10 000 €
Féminines classées au-dessus de 2300	5 000 €
Féminines classées au-dessus de 2200	2 000 €
WFM ou classée au-dessus de 2100	1 000 €

6.3 Le classement du joueur est celui publié sur la dernière Liste du classement de la FIDE avant la date de réception par le Secrétariat de la FIDE de la notification de changement de Fédération.

6.4 Pour le calcul de la durée de résidence, le joueur ne doit pas avoir représenté l'ancienne fédération dans un événement de la FIDE dans les deux dernières années précédant la demande, sinon la date de résidence commence à partir de la date de la dernière représentation sous l'ancienne fédération.

6.5 L'ancienne Fédération peut informer par écrit la FIDE et la nouvelle Fédération qu'elle renonce à tout ou partie des «Frais de compensation».

7. Les protestations.

7.1 Toute objection ou protestation concernant les transferts qui sont soumises au Secrétariat de la FIDE doit être accompagnée d'une caution de 500€, qui est remboursable si la réclamation est acceptée. Le Presidential Board statue sur toutes les réclamations.

8. Pénalités.

8.1 Les sanctions prévues par le présent article sont imposées s'il est constaté que le joueur a joué pour une fédération à une compétition officielle de la FIDE en violation des règles ci-dessus.

8.2 Les sanctions s'appliquent comme suit:

a. Les compétitions individuelles : Les résultats du joueur fautif sont annulés et ses adversaires doivent se voir attribuer le maximum de points. Le joueur fautif perd aussi son droit à une qualification ainsi qu'à un lot.

b. Les compétitions par équipe : Les résultats des matches auxquels le joueur fautif a joué seront annulés et les équipes adverses se verront attribuer le maximum de points. L'équipe fautive perd aussi le droit à toute qualification ainsi qu'à un lot.

8.3 En 8.2 (a) et (b) ci-dessus, les résultats doivent être annulés, mais les parties jouées auront leur résultats comptés. En outre, les résultats des matchs joués restent valables pour des normes de titres pour les adversaires du joueur fautif.

8.4 La Fédération, qui a enregistré le joueur fautif doit être condamnée à une amende de 5.000 € pour chaque compétition où le joueur est en infraction.

ANNEXE A

FORM FOR NOTIFICATION OF CHANGE OF FEDERATION

(Ce formulaire est à envoyer par la nouvelle Fédération au Secrétariat de la FIDE, avec les pièces justificatives, les Frais de Compensation et les Frais de Transfert (le cas échéant).

Nom du joueur	
Adresse actuelle / lieu de Résidence	
Date & Lieu de Naissance	
Nationalité actuelle	
ID FIDE du joueur	
Dernier classement publié	
Titre FIDE (le cas échéant)	
Fédération Actuelle	
Liste de toutes les Fédérations précédentes	
Nom de la nouvelle Fédération demandée	
Durée de résidence dans le nouveau pays	
Frais de Compensation*	
Frais de Transfert	

* - les Frais de Compensation seront versés à la discrétion de l'ancienne fédération.

Pour: FIDE

CERTIFICATION ET CONSENTEMENT DE LA NOUVELLE FÉDÉRATION

Nous, Fédération _____ des Échecs, attestons que les renseignements fournis dans ce formulaire sont véridiques et exacts, et consentons au transfert du joueur nommé ci-dessus, de la Fédération _____ des Échecs à notre Fédération, et joignons les Frais de Compensation de _____ à titre de paiement à la Fédération _____ des Échecs.

Pour et au nom de la Fédération demandée

Nom et fonction du signataire :

Date:

CONSENTEMENT DU JOUEUR

Je, _____, joueur mentionné ci-dessus, confirme que les renseignements fournis dans ce formulaire sont véridiques et exacts, et que je suis actuellement inscrit sous le code FIDE de la Fédération _____ des Échecs, et que je souhaite être transféré de cette Fédération à la Fédération _____ des Échecs. En outre, je confirme que je suis résident en _____ depuis une période ininterrompue de _____ mois / années consécutivement.

Signature du joueur

Date:

Championnats du Monde des Jeunes – Maribor 2012



Malgré la décision inique de la fédération turque de boycotter les arbitres de certaines fédérations lors des dernières olympiades, il a été possible qu'un arbitre français soit envoyé aux championnats du monde des jeunes en novembre 2012. Merci à la FFE d'avoir appuyé ma candidature auprès de l'organisateur. La destination était cette année moins exotique que le Brésil en 2011 ou Al-Ain en 2013 et Durban en 2014 mais le dépaysement avec des jeunes et des arbitres venant de toute la planète s'annonçait enthousiasmant tout de même.

1584 jeunes ont participé aux championnats, en provenance de **92** pays. Cela fait plus de 2000 personnes pour l'ensemble des délégations à gérer !!

Cela n'a pas fait peur aux **organiseurs slovènes très professionnels** qui ont assuré toutes leurs missions afin que tout le monde soit ravi du déroulement des championnats. Il faut dire que la vingtaine de personnes qui constituait l'équipe d'organisation s'est démenée pour toujours répondre aux besoins de chacun. Elle a notamment, en plus de la logistique, géré parfaitement les inscriptions pendant que les arbitres préparaient les salles de jeu.

Un grand coup de chapeau à l'équipe de saisie des parties de 8 personnes qui a rentré les 8712 parties jouées à partir des doubles des feuilles de parties pendant les rondes et ensuite pendant les nuits pour permettre de disposer quasiment de l'intégralité des rondes avant la suivante.

Des délégations dispatchées sur une cinquantaine d'hôtels, dont certains à plus de 30km du lieu du tournoi, pour certains comme les français, un téléphérique à emprunter pour descendre de l'hôtel aux lieux du tournoi, et pas de retard aux démarrages des rondes, à 15h (remarque : 30mn de retard était autorisé). Les grandes délégations en nombre étaient même partagées sur plusieurs hébergements alors que celles de 30-40 personnes restaient groupées. Les arbitres n'ont pas échappé à la règle et vu leur nombre (46 !) ont été hébergés sur plusieurs sites.

J'ai ainsi passé mon séjour dans un petit village, Slivica, à 15mn du lieu du tournoi; Nous étions 4 arbitres logés sur place, mon collègue sud-africain Joe Mahomole et deux arbitres slovènes Radisa Rajkovic et Marjan Drobne, membres de la DNA slovène.

La participation d'arbitres français aux compétitions mondiales et européennes devrait être encouragée car cela permet de montrer la qualité des arbitres français et permet aussi de nouer des liens pour des échanges fructueux, que ce soit en expériences échangées sur les

pratiques de chacun mais aussi éventuellement pouvant déboucher sur des échanges lors de grandes manifestations.

Pour les joueurs français, cela permet de jouer avec plus de sérénité de savoir qu'il y a dans la salle de jeu (où seuls les joueurs et les arbitres peuvent pénétrer) quelqu'un qui parle aussi français et à qui ils pourront éventuellement expliquer leur position lors d'un incident pendant une partie.

Évidemment, la pratique de l'anglais s'impose afin de pouvoir communiquer avec ses collègues. En effet, parmi les 45 collègues arbitres, aucun ne parle français. Cependant, pas besoin d'un niveau exceptionnel, l'immersion en terre étrangère fera ressortir chez vous toutes les astuces pour arriver à vous faire comprendre ☺

Donc, un seul conseil : **lancez-vous pour une telle expérience en faisant acte de candidature auprès de la DNA !**

Revenons à Maribor. La structure de l'équipe :

- un « Chief Arbiter », qui lance les rondes
- 2 « Deputy Chief Arbiter », qui s'occupent de la gestion des appariements des tournois
- 7 « Sector Arbiter », qui gèrent une catégorie d'âge (6) ou les échiquiers électroniques (1)
- 36 « Match Arbiter », qui arbitrent un certain nombre d'échiquiers dans une catégorie d'âge,



J'ai donc travaillé dans la catégorie comportant le plus de français (4), les moins de 14 ans. L'arbitre de secteur était IA Jasna Sakotic (MNE) et nous étions 4 arbitres de matchs, IA Ljubisa Desancic (BIH), FA Dugeree Turmunkh (MGL), FA Joe Mahomole (RSA) et moi-même. 118 filles et 168 garçons dans la catégorie, cela nous faisaient environ 30-40 échiquiers à couvrir.

Le caractère international de la compétition et le nombre d'arbitres n'encouragent pas l'envie de créer des incidents pour les joueurs qui souvent ne parlent pas la langue de leur adversaire. Les interventions ont donc été principalement des explications à donner aux joueurs sur le fonctionnement des pendules ou de régler des cas d'incompréhension mutuelle.



IA Dominique Dervieux

Lors de la réunion des arbitres, les consignes de l'arbitre en chef, Guran Unal ont été les suivantes :

SVP n'oubliez pas que nous sommes une équipe !!

Avant la ronde

Tu seras dans la salle de jeu à 14h (une heure avant le début de la ronde)

Primo, tu mettras les feuilles de parties sur les tables, ensuite

Tu vérifieras le réglage des pendules (à chaque ronde, chaque pendule) ainsi que le balancier (celui des blancs doit être levé)

Ensuite, tu vérifieras le positionnement des pièces;

Tout cela doit être terminé avant l'entrée des joueurs (14h30)

Dans les 2 dernières minutes, si un joueur est absent, prévien ton arbitre de secteur;

Assurez-vous que les joueurs sont assis du bon côté selon l'appariement

Assurez-vous que les joueurs écrivent leur nom avec la bonne couleur sur la feuille de partie

Pendant les parties

Après le démarrage de la ronde, s'assurer du bon fonctionnement des pendules

Toutes les 30mn contrôlez les pendules et remplissez la feuille de contrôle (temps et n° de coup des joueurs)

Pendant les parties, restez concentrés sur les feuilles de parties, les pendules, les positions, les joueurs, tout ce qui a trait avec les parties

Après la fin d'une partie, contrôlez les deux scores, les signatures et n'oubliez pas de signer

Écrivez le score sur votre feuille de résultats

Donnez la 3^e copie de la feuille de partie au joueur, la deuxième dans la boîte pour le bulletin, l'original dans la boîte de l'arbitre de secteur

Les pénalités de temps peuvent être données par les arbitres de match

Pour les demandes de nulle par répétition ou pour les 50 coups, validez cela avec votre arbitre de secteur

Généralement, nous avons 2 principaux incidents avec des joueurs de ces âges : Touché ou pas, adouber ou pas; la règle principale dans ce genre d'incident : si vous n'êtes pas témoin et les joueurs en désaccord, la partie continue,

A la fin de vos matchs

Après un peu de repos, si un de vos collègues a besoin d'aide, aidez-le. Ensuite commencez à préparer les feuilles de parties de la ronde suivante. Attachez 3 exemplaires pour chaque joueur et remplissez date-ronde-n°table-catégorie

Une fois tout OK, demandez la permission de partir à votre arbitre de secteur.

Ce sont quasiment à l'identique celles qui peuvent être donné lors des Championnats de France !

Le réglage de pendules DGT2010 sur la cadence 19 pour ne pas avoir le souci de l'absence de l'ajout de la deuxième période en cas d'intervention sur la pendule a été signalé aux arbitres principaux par les arbitres de base, actifs et qui avaient de la bouteille ... ou alors avaient-ils lu la page arbitrage de la DNA ou le BAF ☺ ?

A part ces tâtonnements initiaux, aucun problème à signaler.

L'obligation de contresigner les feuilles de parties par l'arbitre permet de supprimer les problèmes de résultats incohérents entre les feuilles et cela mériterait d'être essayé lors de nos championnats.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

SESSION DE NOVEMBRE 2012 UV1 Durée : 2 heures

Documents autorisés : Livre de l'Arbitre et Livre de la FFE (format papier ou numérique).

Toutes les réponses doivent être justifiées.

1) Vrai ou faux ?

1. En jeu rapide, aucune réclamation portant sur une mauvaise position initiale n'est prise en compte dès lors que 3 coups ont été achevés par chaque joueur.
2. En cadence 60 minutes par joueur sans incrément, les joueurs doivent noter les coups joués.
3. D'une manière générale, quelle que soit la cadence, c'est le conducteur des noirs qui choisit le côté où est posée la pendule.
4. Pour promouvoir un pion en dame, si la pièce nécessaire n'est pas disponible, on peut utiliser une tour renversée.
5. Une partie jouée à la cadence « 10 minutes par joueur + 5 secondes par coup » est un blitz.
6. Un joueur au trait peut utiliser sa feuille de partie pour noter le coup qu'il envisage.

2) Drapeaux

Les deux drapeaux sont tombés et on ne sait pas lequel est tombé en premier.

1. Quelle décision prendre en blitz ?
2. Quelle décision prendre en jeu rapide ?
3. Quelle décision prendre en fin de la première période d'une partie qui en comprend plusieurs ?
4. Quelle décision prendre en fin de la dernière période d'une partie qui en comprend plusieurs ?

3) Étourderies

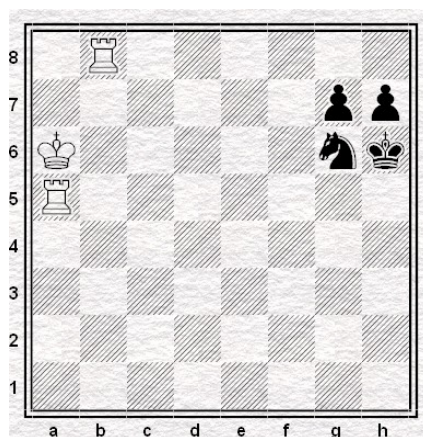
Vous êtes l'arbitre adjoint d'un open joué en cadence *90 minutes + 30 secondes par coup*. La ronde est mouvementée : de nombreux joueurs sont fatigués et plusieurs anomalies se produisent. Dans chacun de ces cas, que faites-vous ?

1. Vous remarquez que deux joueurs viennent de commencer leur partie avec la dame blanche en é1 et la dame noire en é8.
2. Le téléphone d'un joueur sonne alors que c'est lui qui est au trait. Le fautif est un gentleman qui d'ordinaire n'oublie jamais de l'éteindre. Navré, il présente ses excuses. Son adversaire vous dit immédiatement que cela ne l'a nullement dérangé et vous demande de laisser se poursuivre cette partie.
3. Alors qu'il est au trait, un joueur arrête les pendules et vous appelle car il pense qu'un coup irrégulier a probablement été joué quelques coups auparavant par son adversaire.
4. Un joueur vous appelle car il vient de constater que la partie se déroule avec des couleurs inversées. Selon l'affichage des appariements, il devrait conduire les blancs mais il a les noirs. Lorsqu'il est arrivé, son adversaire était déjà assis du côté blanc. Il exige de recommencer une nouvelle partie avec les couleurs appropriées.
5. Vous voyez qu'un joueur en très grave crise de temps vient d'exécuter son coup sur l'échiquier mais a oublié de l'achever en appuyant sur la pendule.

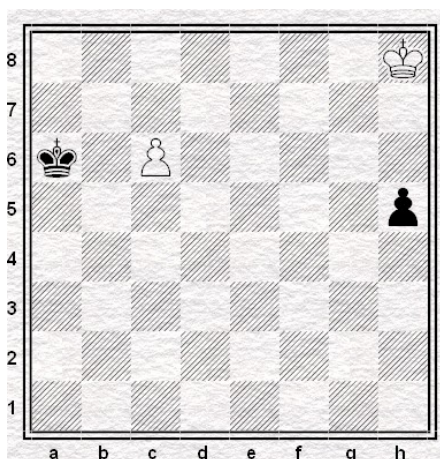
4) Litiges

Dans le cadre d'un tournoi joué à la cadence *40 coups en 2 heures puis 1 heure au KO* que vous arbitrez en qualité d'adjoint, quelques situations particulières surviennent. Pour chacune d'elle, expliquez quelle sera votre décision. *B désigne le conducteur des blancs et N désigne le conducteur des noirs.*

1. En zeitnot, B exécute son coup 40 Tb6 puis son drapeau tombe alors qu'il appuie sur le bouton de la pendule. N vous appelle : il réclame le gain au temps (*voir diag. ci-dessus*)



2. N joue un coup, arrête les pendules puis vous appelle pour solliciter la nullité car, grâce à ce qu'il vient de jouer, la position vient de se reproduire pour la troisième fois. B n'est pas d'accord.
3. Pour roquer, B déplace d'abord sa tour puis son roi. N vous appelle : il dit que cette façon de roque n'est pas légale et exige un mouvement de la tour en remplacement de ce coup.
4. B vous appelle car il a vu son adversaire toucher une pièce puis en jouer une autre. N affirme sur l'honneur qu'il a dit « j'adoube ».
5. B, à qui il reste un crédit-temps de moins de 2 minutes dans la dernière phase de la partie, arrête les pendules et vous appelle (voir diagramme ci-dessous) Il dit qu'il détient un plan infallible pour forcer la nullité, commençant par le coup Rg7. N n'est pas d'accord et rétorque aussitôt que la position est complètement gagnante pour lui puisqu'il va pousser son pion h, puis obtenir une promotion en Dame.



Corrigé de l'UV1 session de novembre 2012

1. Vrai ou faux ?

1. **Vrai.** Article A4a : *une fois que chaque joueur a achevé trois coups, aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement incorrect d'une pièce.*
Cas particulier : dans le cas d'une supervision appropriée (un arbitre pour au plus trois parties), ce sont les règles de compétition qui s'appliquent (article A3 et article 7.1a) : une nouvelle partie doit être jouée. Mais il est naturellement très peu probable qu'un arbitre n'ayant à s'occuper que de trois parties laisse une partie commencer avec une position initiale incorrecte.
2. **Vrai.** Cette cadence n'est pas (n'est plus) une cadence rapide. Article A1 : *une partie de jeu rapide est une partie où soit tous les coups doivent être joués dans un temps limité d'au moins 15 minutes mais de moins de 60 minutes pour chaque joueur ; soit le temps alloué + 60 fois un incrément quelconque est d'au moins 15 minutes, mais moins de 60 minutes pour chaque joueur.* En cadence 60 minutes, c'est donc l'article 8.1 qui s'applique : *pendant la partie, chaque joueur doit noter ses propres coups et ceux de son adversaire, de la bonne façon, coup après coup, aussi clairement et lisiblement que possible, en notation algébrique (Annexe C), sur la "feuille de partie" prévue pour la compétition.* Toutefois, dès que le joueur dispose de moins de 5 minutes, il peut s'abstenir de noter (Article 8.4).
3. **Faux.** Article 6.4 : *avant le début de la partie, l'arbitre décide où la pendule d'échecs est placée.*
4. **Faux.** Le joueur doit appeler l'arbitre, qui lui fournira une dame. Article 6.12b : *un joueur peut arrêter les pendules seulement pour chercher l'assistance de l'arbitre, par exemple lorsqu'une promotion a eu lieu alors que la pièce requise n'est pas disponible.*
5. **Faux.** Ce n'est pas un blitz. $10 \text{ minutes} + (60 \times 5 \text{ secondes}) = 15 \text{ minutes}$. Article B1 : *Une partie de "blitz" est une partie où tous les coups doivent être joués dans un temps limité de moins de 15 minutes pour chaque joueur ; ou bien le temps alloué + 60 fois un incrément quelconque est inférieur à 15 minutes pour chaque joueur.*
6. **Faux.** Article 8.1 : *il est interdit d'inscrire ses coups en avance.* Cas particulier : lorsque qu'un joueur sollicite la nullité pour la règle des 50 coups ou pour trois positions identiques, un dispositif spécifique est appliqué : voir article 9.2a et article 9.3a.

2) Drapeaux

1. En blitz : **partie nulle.** Article B3a et article A4d3 : *si les deux drapeaux sont tombés comme décrit en (1) et (2), l'arbitre déclarera la partie nulle.* Cas particulier : si la supervision est appropriée (un arbitre par échiquier), ce sont les règles de compétition qui s'appliquent, et l'arbitre intervient conformément à ce qui

est prévu par l'article 6.8 : *on considère qu'un drapeau est tombé quand l'arbitre constate le fait.*

2. En jeu rapide : **partie nulle**. Article A4d3 : *si les deux drapeaux sont tombés comme décrit en (1) et (2), l'arbitre déclarera la partie nulle*. Comme pour le blitz, s'il s'agit d'une supervision appropriée (un arbitre pour au plus 3 parties), c'est un cas particulier et on applique l'article 6.8. Voir ci-dessus.
3. A la fin de la première période d'une partie qui en comprend plusieurs : **la partie continue**. Article 6.11a : *Si les deux drapeaux sont tombés et qu'il est impossible d'établir lequel est tombé le premier alors la partie continuera si cela se produit dans toute période de jeu autre que la dernière.*
4. A la fin de la dernière période d'une partie qui en comprend plusieurs : **partie nulle**. Article 6.11b : *Si les deux drapeaux sont tombés et qu'il est impossible d'établir lequel est tombé le premier alors la partie est nulle si cela se produit dans une période de jeu où tous les coups restants doivent être achevés.*

3. Étourderies

1. **Une nouvelle partie doit être jouée**. Article 7.1a : *si pendant une partie, on constate que la position des pièces était incorrecte, la partie sera annulée et une nouvelle partie sera jouée.*
2. **Le fautif a perdu la partie**. Article 12.3.b : *sans la permission de l'arbitre, il est interdit à un joueur d'avoir un téléphone mobile ou autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, à moins qu'ils ne soient totalement éteints. Si un tel appareil produit un son, le joueur perdra la partie. L'adversaire gagnera. Cependant, si l'adversaire ne peut pas gagner la partie par une série de coups légaux, son score sera celui d'une nulle. Plusieurs candidats choisissent de laisser continuer la partie tout en félicitant l'adversaire pour son fair-play. Cela part évidemment d'un bon sentiment mais c'est une erreur de nature à perturber la poursuite du tournoi.*
3. **Il faut vérifier et, le cas échéant, revenir à la position qui précède le coup illégal**. Article 7.4a *si pendant une partie, on constate qu'un coup irrégulier a été achevé, y compris la prise du roi adverse ou un coup ne répondant pas aux obligations de la promotion, la position précédant immédiatement l'irrégularité sera rétablie.* Attention, votre travail d'arbitre n'est pas tout à fait terminé, il faut réajuster la pendule, tout en donnant un bonus de 2 minutes à l'adversaire du fautif. Article 6.13 : *si une irrégularité apparaît et/ou si les pièces doivent être replacées dans une position antérieure, l'arbitre fera preuve du plus grand discernement pour estimer les temps à afficher sur les pendules. Il ajustera aussi si nécessaire le compteur de coups de la pendule.* Précision supplémentaire : s'il s'agit de son troisième coup illégal, vous devez signaler à ce joueur fautif qu'il a perdu la partie (article 7.4b).
4. Il ne faut pas se laisser parasiter par ce joueur, qui ne peut pas exiger quoi que ce soit en pareil cas. **La partie continuera**, sauf si l'arbitre en décide autrement : article 7.2.

5. **Ne pas donner cette indication.** Il ne faut pas attirer l'attention du distrait. Article 13.6 : *l'arbitre ne doit pas intervenir dans une partie, excepté dans les cas décrits dans les Règles du Jeu d'Échecs. Il ne doit pas indiquer le nombre de coups joués, excepté en application de l'Article 8.5 quand au moins un drapeau est tombé. Il s'abstiendra d'informer un joueur, que son adversaire a achevé un coup ou que le joueur n'a pas appuyé sur sa pendule.*

4. Litiges

1. **Partie nulle.** Le coup Tb6 qui vient d'être joué par le joueur B est un coup de pat. Dès qu'un pat apparaît sur l'échiquier, ceci met immédiatement fin à la partie. La chute du drapeau qui survient ensuite n'a aucune conséquence et n'a aucun intérêt en vertu de l'article 1.3 : *si la position est telle qu'aucun des deux joueurs n'a la possibilité de mater, la partie est nulle* et de l'article 5.2a : *la partie est nulle lorsque le joueur ayant le trait n'a aucun coup légal et que son roi n'est pas en échec. On dit alors que la partie se termine par un "pat". Ceci met immédiatement fin à la partie à condition que le coup produisant la position de pat soit légal.*
2. **La demande du joueur N ne peut pas être examinée par l'arbitre** car il n'est plus au trait. Il n'aurait pas dû jouer son coup mais le noter et vous appeler. Article 9.2 : *la partie est nulle, sur une demande correcte du joueur ayant le trait, lorsque la même position, pour la troisième fois au moins (pas nécessairement par une répétition de coups) :*
 - a) *va apparaître, s'il écrit d'abord son coup sur sa feuille de partie et déclare à l'arbitre son intention de jouer ce coup,*
 - b) *vient d'apparaître et le joueur réclamant la nulle a le trait. Les positions sont considérées comme étant identiques lorsque, le même joueur ayant le trait, les pièces de même nature et de même couleur occupent les mêmes cases et les coups possibles de toutes les pièces des deux joueurs sont les mêmes.*
3. Pour roquer, il ne faut pas toucher la tour en premier. Article 4.4b : *si un joueur au trait touche délibérément une tour et ensuite son roi, il n'est pas autorisé à roquer de ce côté lors de ce coup. Le joueur B doit donc jouer sa tour,* le joueur N a parfaitement raison.
4. Pour avoir le droit de toucher une pièce sans être obligé de la jouer, il faut respecter l'article 4.2 : *à la condition qu'il exprime d'abord son intention par exemple en disant "j'adoube" ou "I adjust", le joueur ayant le trait peut rectifier la position d'une ou de plusieurs pièces sur leur case.* Les litiges liés au problème de la pièce touchée génèrent parfois une situation embarrassante : la parole de l'un contre la parole de l'autre. Qui croire ? Dans le cas présent, si l'arbitre ne dispose d'aucune preuve, **il ne serait pas convenable de sanctionner N** alors qu'il affirme sur son honneur qu'il a prononcé « j'adoube ».
5. Pour bien répondre à cette question, **il suffit de remarquer que cette situation complexe relève très clairement de l'article 10.2.** La demande de B est examinable car toutes les conditions sont réunies : B dispose en fin de phase KO d'un crédit-temps de moins de 2 minutes. Il est au trait. En votre âme et conscience, et sans que cela puisse faire l'objet d'un appel (voir article 10.2d), vous allez opter pour un dénouement relevant du 10.2a, du 10.2b ou du 10.2c.

10.2a : si l'arbitre considère que l'adversaire ne fait aucun effort pour gagner par des moyens normaux, ou qu'il est impossible de gagner par des moyens normaux, alors il déclarera la partie nulle. Dans le cas contraire, il remettra sa décision à plus tard ou rejettera la demande.

10.2b : si l'arbitre remet sa décision à plus tard, l'adversaire peut bénéficier de deux minutes de temps de réflexion supplémentaires et la partie continuera, si possible en présence d'un arbitre. L'arbitre déclarera le résultat final plus tard dans la partie ou dès que possible après la chute d'un drapeau. Il déclarera la partie nulle s'il considère que la position finale ne peut être gagnée par des moyens normaux, ou que l'adversaire ne faisait pas de tentatives suffisantes pour gagner par des moyens normaux.

10.2c : si l'arbitre a rejeté la demande, l'adversaire bénéficiera de deux minutes supplémentaires de temps de réflexion.

Dans cette position (inspirée d'une étude célèbre dont se servent les entraîneurs pour enseigner certains principes de finale), face à la demande de son adversaire, le joueur N affirme de façon péremptoire qu'il va facilement gagner en poussant son pion en h4. **Opter pour l'application du 10.2c en raison de l'argumentation du joueur N n'est pas le meilleur choix**, car ce n'est pas aussi clair qu'il ne le dit. En règle générale, un arbitre ne doit pas se laisser parasiter par les affirmations et les convictions d'un joueur. D'ailleurs, celui-ci se trompe. Dans la variante commençant par 1 Rg7 h4, le joueur B peut effectivement obtenir la nullité. Par exemple 2 Rf6 h3 3 Ré6 h2 4 c7 Rb7 5 Rd7 partie nulle. Quelques candidats ont donc demandé à B de préciser son plan puis, de façon tout à fait pertinente, ont **appliqué immédiatement le 10.2a**. Ils accordent la nulle, comprenant que les noirs ne peuvent pas forcer le gain face à un jeu précis des blancs.

Bien entendu, en découvrant une position aussi complexe, il n'est pas demandé aux arbitres d'avoir à tempo un tel niveau de jeu. **Appliquer le 10.2b était donc un excellent choix, très pertinent.**

SESSION DE NOVEMBRE 2012 UV1bis

Durée : 2 heures

Documents autorisés : Livre de l'Arbitre et Livre de la FFE (format papier ou numérique).

Toutes les réponses doivent être justifiées.

I – LES TOURNOIS

- 1) Donnez les appariements complets d'un tournoi toutes rondes avec 7 joueurs et 7 rondes.
- 2) Donnez les appariements complets d'un tournoi en double ronde avec 6 joueurs et 10 rondes.

II – INDEMNITÉ D'ARBITRAGE

- 1) L'indemnité journalière d'un arbitre est comprise entre 2 valeurs. Lesquelles ?
- 2) Avec quelles formules calcule-t-on les frais de déplacement d'un arbitre ?

III – CONNAISSANCE DE LA FÉDÉRATION

- 1) A quel âge devient-on vétéran ?
- 2) Quels sont les 2 classements estimés d'une poussine qui débute la compétition ?
- 3) Qu'est-ce qu'un forfait sportif en compétition par équipe ?
- 4) Quelles sont les fonctions d'un capitaine d'équipe ?
- 5) Qu'est-ce qu'une A.S.P. ?
- 6) Qu'est-ce qu'un transfert de joueur ? (procédure ? Date limite ?)
- 7) Quelle est l'utilité d'une entente entre 2 clubs ?

IV – LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

Vous arbitrez un regroupement de 2 matchs lors de la ronde 3 de la Nationale 3.

- 1) Décrivez la Nationale 3 : combien de groupes ? Combien d'équipes ? Combien de joueurs ? Principe des appariements ?
- 2) Quelle est la cadence de jeu en Nationale 3 ?
- 3) En général, à quelle heure débutent les parties ? A quelle heure doit-on vous donner les compositions d'équipes ?
- 4) Qui doit fournir les jeux, les pendules et les feuilles de parties ? Et les stylos ?
- 5) Pour chaque équipe, combien de joueurs mutés peut-on aligner ?
- 6) Des amendes sont-elles infligées en cas de forfaits en N3 ? Si oui, lesquelles ?
- 7) Transmission des résultats : Qui ? A qui ? Quand ? Comment ?
- 8) Avez-vous le droit de jouer ?

I – LES TOURNOIS (réf. Livre de l'Arbitre 2.1)

1) Les appariements complets d'un tournoi toutes rondes à 7 joueurs :

Ronde 1	1 exempt	2 – 7	3 – 6	4 – 5
Ronde 2	5 exempt	6 – 4	7 – 3	1 – 2
Ronde 3	2 exempt	3 – 1	4 – 7	5 – 6
Ronde 4	6 exempt	7 – 5	1 – 4	2 – 3
Ronde 5	3 exempt	4 – 2	5 – 1	6 – 7
Ronde 6	7 exempt	1 – 6	2 – 5	3 – 4
Ronde 7	4 exempt	5 – 3	6 – 2	7 – 1

2) Les appariements complets d'un tournoi en double ronde avec 6 joueurs et 10 rondes :

Ronde 1	1 – 6	2 – 5	3 – 4
Ronde 2	6 – 4	1 – 2	5 – 3
Ronde 3	2 – 6	3 – 1	4 – 5
Ronde 4	6 – 5	1 – 4	2 – 3
Ronde 5	3 – 6	4 – 2	5 – 1
Ronde 6	6 – 1	5 – 2	4 – 3
Ronde 7	4 – 6	2 – 1	3 – 5
Ronde 8	6 – 2	1 – 3	5 – 4
Ronde 9	5 – 6	4 – 1	3 – 2
Ronde 10	6 – 3	2 – 4	1 – 5

II – INDEMNITÉ D'ARBITRAGE (réf. livre_arbitre.pdf disponible sur le site internet de la FFE)

1) L'indemnité journalière d'un arbitre titré est comprise entre les 2 valeurs : 50 € et 85 €.

2) On calcule les frais de déplacement d'un arbitre qui utilise sa voiture en multipliant le nombre de kilomètres par 0,30 €.

III – CONNAISSANCE DE LA FÉDÉRATION (réf. Livre de la Fédération)

1) On devient vétéran quand on a 60 ans ou plus au 1er janvier de la saison en cours. (LF page 202)

2) Une poussine est estimée à 1009 (en cadence lente) et à 799 (en cadence rapide). (LF page 203)

3) Un forfait sportif en compétition par équipe se caractérise par l'absence d'un joueur dans la salle de jeu au cours des 60 minutes suivant l'heure prévue pour le début des parties. (LF page 202)

4) Les fonctions d'un capitaine d'équipe sont décrites dans le Livre de la Fédération (page 203) : composition de l'équipe, ordre des échiquiers, accès à l'aire de jeu, responsable des feuilles de parties, gérer les propositions de nulles, formuler une réclamation...

5) A.S.P. : Attestation de Stage Pratique (LA art. 10 page 20)

6) Transfert de joueur : (LF page 202)

Un joueur déjà licencié désirant changer de club peut le faire durant la période de transfert libre soit du 15 juillet au 30 septembre. Depuis 2012, la demande doit s'effectuer en ligne sur le site internet de la FFE.

7) L'entente entre 2 clubs permet aux joueurs de ces 2 clubs de participer à des compétitions par équipe. (LF page 204)

IV – LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS (Livre de la Fédération pages 211-218)

Arbitrage d'un regroupement de 2 matchs lors de la ronde 3 de la **Nationale 3**.

1) La Nationale 3 est composée de 18 groupes de 10 équipes de 8 joueurs :

$18 \times 10 \times 8 = 1440$ joueurs.

Les appariements des équipes se font au système toutes rondes : 10 équipes => 9 rondes.

2) La cadence de jeu en Nationale 3 est de 40 coups en 1h30 puis 30 minutes pour terminer la partie avec ajout de 30 secondes par coup durant toute la partie.

3) En général, les parties débutent à 14h15. Les 4 capitaines d'équipe doivent donner les compositions d'équipes au moins 15 minutes avant l'heure officielle de début des parties (en général avant 14h00).

4) Le club qui accueille doit fournir la totalité du matériel de jeu nécessaire au bon déroulement des matchs : jeux, pendules et feuilles de parties. Pour les stylos, le règlement ne prévoit rien. Mais un arbitre prévoyant prépare non seulement les feuilles de match, les pendules de rechange et les pièces pour les promotions mais aussi des stylos, des mouchoirs...

5) Une équipe ne peut aligner plus de 3 joueurs mutés.

6) Des amendes de 100 euros sont infligées à partir du 4e forfait individuel. Le forfait d'une équipe est sanctionné par une amende de 300 euros.

7) Le résultat des matchs doit être transmis par téléphone, SMS, fax ou mail au directeur du groupe le soir même avant 22h00.

Le procès-verbal et les feuilles de parties doivent être expédiés par la poste au tarif lettre au plus tard le lendemain du match.

8) L'arbitre des deux matchs de nationale 3 n'a pas le droit de jouer.

Toutes les réponses doivent être justifiées.

A – Organisation et arbitrage d'un tournoi rapide (20 min KO)

Un organisateur vous contacte pour la préparation d'un tournoi rapide dont vous serez l'arbitre. Il espère environ 80 joueurs, et il prévoit de donner 750 € de prix au total.

1) Il vous propose les tarifs suivants pour les droits d'inscription :

Moins de 18 ans : 8 Euros et Plus de 18 ans : 14 Euros.

Qu'en pensez-vous ?

2) Il ne souhaite pas offrir l'inscription aux joueurs titrés (GMI, MI...). Quelles sont ses obligations en matière d'invitations ?

3) L'organisateur vous demande si vous voulez faire une commission d'appel. Si oui, il ne souhaite pas en faire partie. Quelles sont vos réponses ?

4) 80 joueurs participent effectivement au tournoi. Voici leur répartition.

Répartition des 80 joueurs en fonction de leur catégorie d'âge								
PPO	POU	PUP	BEN	MIN	CAD	JUN	SEN	VET
1	3	8	10	6	2	2	42	6
Répartition des 80 joueurs en fonction de leur ELO rapide								
Il y a 6 non classés, tous estimés à 1499.								
999 et moins	1000 à 1199	1200 à 1399	1400 à 1599	1600 à 1799	1800 à 1999	2000 à 2199	2200 à 2399	2400 et plus
6	6	8	20	15	15	4	4	2

Proposez une liste des prix, sachant que l'organisateur dispose de 12 coupes (valeur minimum de 100 Euros) donc il souhaite donner 650 Euros de prix en numéraire (l'affiche du tournoi indique 750 Euros de prix, ce qui est conforme). L'organisateur souhaite beaucoup de prix par catégories pour récompenser le plus grand nombre.

5) Un joueur qui a joué les 6 premières rondes, a ensuite disparu avant la ronde 7 sans prévenir personne. Que devez-vous faire ?

6) Le total des droits d'inscriptions reçu est de 944 Euros. Quel est le montant des droits d'homologation que l'organisateur doit verser à la FFE ?

7) Après le tournoi, à qui devez-vous envoyer la sauvegarde informatique pour la prise en compte des résultats pour le ELO rapide ?

8) Calculez l'indemnité que doit recevoir l'arbitre pour ce tournoi (seulement l'indemnité, sans les remboursements de frais). Le tournoi avait 7 rondes et on considère que seuls les 2 joueurs ayant un classement rapide supérieur à 2400 sont titrés (MI).

B - Calculs de départages

Pl	Nom	Rd01	Rd02	Rd03	Rd04	Rd05	Pts
1	Gérard	EXE	=3N	+7B	+5N	=2B	4
2	Sylvain	+6B	+4N	+5B	=3N	=1N	4
3	Elsa	+8N	=1B	+6N	=2B	>4N	4
4	Stéphane	+9N	-2B	>8N	+7N	<3B	3
5	Serge	+7B	EXE	-2N	-1B	+9N	3
6	Clémence	-2N	>9B	-3B	EXE		2
7	Anne	-5N	+8B	-1N	-4B		1
8	Sébastien	-3B	-7N	<4B	=9B		0,5
9	Antoine	-4B	<6N		=8N	-5B	0,5

A partir cette grille américaine, calculez :

- 1) Le *Cumulatif* de Gérard.
- 2) Le *Buchholz* de Gérard.
- 3) Le *Buchholz tronqué* de Gérard.
- 4) Le *Kashdan* de Gérard.
- 5) Le *Sonneborn-Berger* de Gérard.

C – Plan d'une petite coupe

Faire le plan de la coupe du club (formule à élimination directe) avec les caractéristiques suivantes : 30 joueurs inscrits, dont le tenant du titre qui entre directement en quart de finale et 4 joueurs à plus de

2000 qui entrent directement en huitième de finale.

Parmi les 25 joueurs susceptibles de jouer le premier tour, on choisira les plus faibles ELO en nombre nécessaire pour jouer le tour préliminaire. Votre réponse doit clairement indiquer combien de joueurs participent à chacun des tours.

CORRECTION DE L'UV2 - SESSION DE NOVEMBRE 2012

A – Organisation et arbitrage d'un tournoi rapide (20 min KO)

1) Il y a 2 éléments qui ne sont pas conformes aux règlements dans les tarifs que propose l'organisateur :

- Le tarif d'inscription des jeunes doit être au maximum égal à 50 % du tarif senior. Les tarifs proposés ne respectent pas cette obligation donc il faut les revoir (augmenter le tarif des seniors ou diminuer le tarif des jeunes).

(art 2.3 des compétitions homologuées, p.4.3.1 du livre de la FFE).

- Pour la FFE, les joueurs sont jeunes jusqu'à 20 ans (Junior). Le tarif réduit pour les jeunes doit donc s'appliquer aussi aux joueurs qui ont entre 18 ans et 20 ans.

2) Dans les tournois rapides, il n'y a aucune obligation d'invitation. L'organisateur a tout à fait le droit de faire payer les droits d'inscription aux MI et GMI qui participent à son tournoi.

3) Il n'est plus obligatoire de constituer une commission d'appel pour un tournoi rapide (cf mission de l'arbitre). Cependant, dans son mot d'introduction du BAF 126 (octobre 2010), le DNA conseille d'en faire une... Il est donc conseillé de faire une commission d'appel.

Dans la commission d'appel, il doit y avoir un représentant de l'organisateur (cf mission de l'arbitre), mais ce n'est pas forcément l'organisateur lui-même. Si l'organisateur ne souhaite pas faire partie de la commission d'appel, il peut proposer un autre membre de son équipe.

4) Évidemment, il y a plusieurs réponses qui conviennent pour cette question.

Voici un exemple de liste de prix possible.

Prix au classement général	Prix par catégories ELO	Prix par catégories d'âge
1 ^{er} : 180 € + coupe	1 ^{er} 1800-1999 : 25 € + coupe	1 ^{er} POU/PPO : 1 coupe
2 ^e : 110 € + coupe	2 ^e 1800-1999 : 15 €	1 ^{er} PUP : 1 coupe
3 ^e : 80 € + coupe	1 ^{er} 1600-1799 : 25 € + coupe	1 ^{er} BEN : 1 coupe
4 ^e : 50 €	2 ^e 1600-1799 : 15 €	1 ^{er} MIN : 1 coupe
5 ^e : 30 €	1 ^{er} 1400-1699 : 25 € + coupe	1 ^{er} CAD/JUN : 20 €
	2 ^e 1400-1699 : 15 €	1 ^{er} Vétéran : 20 €
	1 ^{er} 700-1399 : 25 € + coupe	
	2 ^e 700-1399 : 15 €	
	1 ^{er} Non-Classé : Coupe	

TOTAL : 20 prix - 650 Euros et 12 coupes.

L'important dans la réponse était surtout de respecter le cahier de charges (ne pas promettre trop de coupes ou trop d'argent !) et mettre beaucoup de prix par catégories comme l'a demandé l'organisateur.

Remarques :

a) L'écart entre chaque prix du classement général étant important, il est préférable de choisir un système Hort pour la répartition de ces prix-là. Il peut être prudent de préciser que les prix inférieurs à 10 € ne seront pas attribués. Les prix par catégories seront attribués à la place (on ne partage pas des prix si petits).

On peut aussi choisir un écart moins fort entre chaque place (par exemple 120€ /100€ /90€ /80€ / 60€) pour ne pas utiliser le système Hort) mais souvent le 1er prix est annoncé, ce qui oblige à faire de grands sauts. Le système Hort est donc à privilégier.

b) Les prix ne seront pas cumulables. Si un joueur a droit à plusieurs prix, on lui attribue le prix le plus fort auquel il a le droit (pour pouvoir trancher facilement, il est bien d'éviter des prix identiques pour les catégories d'âge et d'Elo par exemple).

Si un joueur a droit à 2 prix de valeur semblable, par exemple 5ème et 1er moins de 2000 (30 € ou 25 € + coupe), le mieux est souvent de demander au joueur lequel des 2 prix il préfère car certains joueurs seraient frustrés de ne pas avoir de coupe et d'autres déçus d'avoir 5 € de moins. Le choix du joueur aura aussi une influence sur la répartition des autres prix.

On peut aussi indiquer dans le règlement que si un joueur peut prétendre à plusieurs prix, on lui attribue en priorité les prix dans l'ordre de publication de la liste des prix.

5) Ce joueur a donc été apparié et un adversaire l'a attendu pour rien.

Il faut donc envoyer (en courrier simple) une demande d'explication au joueur qui a disparu (un modèle de demande d'explication est disponible dans le livre de l'arbitre : formulaire T9). Si le joueur ne vous a pas répondu dans les délais indiqués, **il ne faudra pas oublier de le signaler au directeur des titres et sanctions à la DNA.**

6) Calcul simple : 0 €. Il n'y a pas de droit d'homologation pour les tournois rapides.

7) Au délégué ELO régional (dans chaque ligue, un délégué ELO est désigné).

8) Nous sommes dans un tournoi rapide.

On applique la formule de calcul pour les tournois rapides,

avec $K = 0,5$ (80 joueurs), $D = 0,5$ (750/1500), R (rondes) = 7 et $P = 17$ €.

Donc $I = (K \times R \times P) + (D \times P) = (0,5 \times 7 \times 17) + (0,5 \times 17) = 4 \times 17 = 68$ €.

Cette somme est bien comprise dans la fourchette entre le plancher (50 €) et le plafond (85 €).

B- Calculs de départages

Pour les départages à base de Buchholz, il faut commencer par calculer les scores ajustés des joueurs.

Le tableau suivant présente les scores ajustés de chaque joueur.

Pl	Nom	Rd01	Rd02	Rd03	Rd04	Rd05	Pts	Score ajusté
1	Gérard	EXE	=3N	+7B	+5N	=2B	4	3,5
2	Sylvain	+6B	+4N	+5B	=3N	=1N	4	4
3	Elsa	+8N	=1B	+6N	=2B	>4N	4	3,5
4	Stéphane	+9N	-2B	>8N	+7N	<3B	3	3
5	Serge	+7B	EXE	-2N	-1B	+9N	3	2,5
6	Clémence	-2N	>9B	-3B	EXE		2	1,5
7	Anne	-5N	+8B	-1N	-4B		1	1,5
8	Sébastien	-3B	-7N	<4B	=9B		0,5	1,5
9	Antoine	-4B	<6N		=8N	-5B	0,5	1,5

Remarque : dans le sujet donné aux candidats le 24/11/12, une erreur s'était glissée dans le résultat de Serge à la ronde 5 (c'était indiqué "=9" à la place de "+9"). Les candidats qui ont calculé les départages en prenant en compte un nul de Serge à la place de sa victoire n'ont bien évidemment pas été pénalisés.

Les départages de Gérard :

1)Cumulatif : $1 + 1,5 + 2,5 + 3,5 + 4 = 12,5$.

2)Buchholz : $2,5 + 3,5 + 1,5 + 2,5 + 4 = 14$

3)Buchholz Tronqué : $14 - 1,5 = 12,5$ (on enlève du Buchholz le plus mauvais score ajusté adverse).

4)Kashdan : $4 + 2 + 4 + 4 + 2 = 16$.

5)Sonneborn-Berger : $0 + (0,5 \times 4) + 1 + 3 + (0,5 \times 4) = 8$.

C – Plan d'une petite coupe

Partons de la fin de la coupe :

–Finale 2 joueurs qualifiés en gagnant les demi-finales.

–Demi-Finale : 4 joueurs qualifiés en gagnant les quarts de finale.

–Quart de Finale : 8 joueurs. 7 joueurs qualifiés et le tenant du titre qui est qualifié d'office pour ce tour-là.

–Huitième de Finale. Seulement 14 joueurs peuvent jouer (7 x 2 puisque on a seulement 7 places pour les qualifiés en quart de finale). Parmi ces 14 joueurs, il y a les 4 joueurs à plus de 2000 qui sont qualifiés directement en huitième de finale. Il reste donc 10 places pour les qualifiés.

–Seizième de Finale : 20 places disponibles (puisque'il y a 10 places de disponible pour les qualifiés au tour suivant). Hors nous avons 25 joueurs à faire entrer. Il faut donc faire un tour préliminaire pour éliminer 5 joueurs. Pour éliminer 5 joueurs on va en faire jouer 10 (5 x 2) au tour préliminaire.

–Tour Préliminaire : 10 joueurs.

–

Si on reprend la coupe dans l'autre sens :

Tour Préliminaire : **10 joueurs** (les plus faibles)

1/16^e de Finale : **15 joueurs** + 5 qualifiés.

1/8^e de Finale : **4 joueurs** (plus de 2000) + 10 qualifiés.

1/4 de Finale : **1 joueur** (tenant du titre) + 7 qualifiés.

1/2 Finale : 4 qualifiés.

Finale : 2 qualifiés.

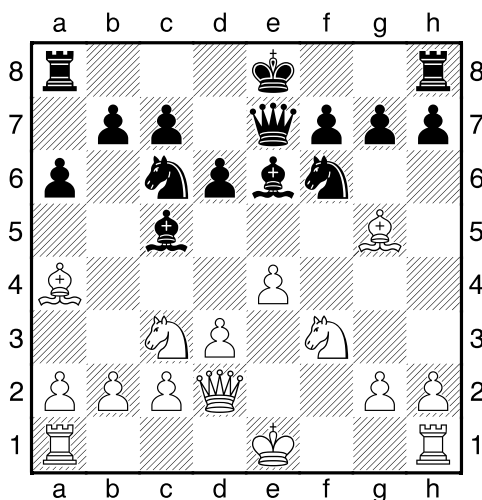
SESSION DE NOVEMBRE 2012 UVJ Durée : 2 heures

Documents autorisés : Livre de l'Arbitre et Livre de la FFE (format papier ou numérique).

1 – Catégorie d'âge (4 pts)

- Classez ces trois catégories de la plus jeune à la plus âgée : Benjamin – Minime – Pupille.
- Une seule de ces catégories existe, laquelle : Moins de 6 ans – Moins de 15 ans – Moins de 20 ans.
- Nous sommes le 24 novembre 2012. En quelle catégorie joue un jeune né le 30 novembre 2002 ?
- Quel est le classement estimé d'un poussin non-classé en partie longue ?

2 – Dans cette position, que faites vous dans les différents cas suivants, si... (8 pts)



- Trait aux Blancs : les Blancs jouent Fxf6 puis changent d'avis et jouent l'autre Fou, Fxc6. Les Noirs vous appellent.
- Trait aux Blancs : les Blancs jouent 0-0, puis changent d'avis après avoir lâché les pièces, mais avant d'appuyer sur la pendule, et jouent 0-0-0.
- Trait aux Noirs : Les Blancs vous appellent car les Noirs ont pris le Cavalier c6 à la main, l'ont soulevé un peu avant de le remettre en c6. Les Noirs disent qu'ils veulent jouer le pion b7 en b5.
- Trait aux Noirs : Ils jouent la Tour en f8, puis le Roi en g8. Les Blancs vous appellent et demandent que les Noirs remettent le Roi en e8.

3 – Vrai ou faux ? (6 pts)

Donnez les articles pour justifier votre décision

- Un arbitre jeune peut arbitrer tout seul un tournoi de collège homologué FFE.
- Un arbitre jeune peut arbitrer un tournoi au système suisse comme adjoint.
- On peut jouer le championnat de France jeunes avec seulement une licence B ?
- En partie rapide l'arbitre intervient si possible si les deux Rois sont en échecs ?
- En blitz, si les positions du Roi et de la Dame étaient inversées au départ, et si 5 coups ont été joués, on doit faire recommencer la partie avec la position correcte des pièces.
- En blitz, on peut reprendre un coup illégal tant qu'on n'a pas appuyé sur la pendule.

4 – Donnez les définitions des termes suivants ? (2 pts)

- ASP
- Zeitnot
- Cadence Fischer
- Pat

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

SESSION DE NOVEMBRE 2012 **Corrigé UVJ** Durée : 2 heures

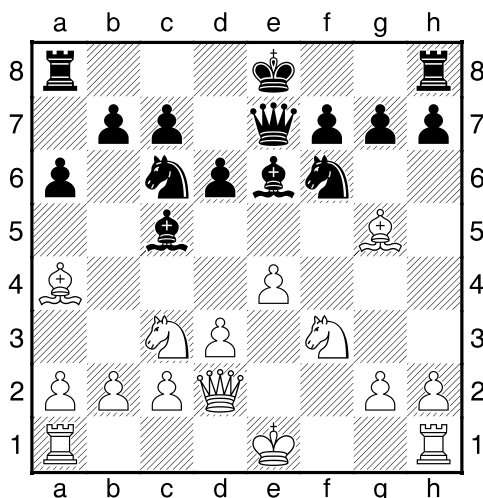
Documents autorisés : Livre de l'Arbitre et Livre de la FFE (format papier ou numérique).

1 – Catégorie d'âge

Ref. art. 2.4 LF p 2.0.2. (règles générales)

- a) Pupille – Benjamin – Minime
- b) Moins de 20 ans.
- c) pupille
- d) 1009

2 – Dans cette position, que faites vous dans les différents cas suivants, si... (8 pts)



- a) (art.4.3c) On l'oblige à jouer Fxf6.
- b) (art.3.8.b.2.a & 4.3.a & 4.4.c) 0-0 étant illégal, il est autorisé à jouer 0-0-0.
- c) (art.4.5) On ne va pas l'obliger à jouer un coup illégal. Il peut jouer b7 en b5.
- d) (art.4.3.a & 4.4.b) Il fallait toucher le Roi en premier pour pouvoir roquer. On ne joue donc que la Tour en f8 et on remet le Roi en e8

3 – Vrai ou faux ? (6 pts)

- a) FAUX. Règlement Intérieur de la DNA art. 28 : toujours sous la responsabilité d'un tuteur.
- b) VRAI RI DNA art.28
- c) FAUX. Règles générales 1.4, il faut une licence A en partie longue.
- d) VRAI. Règles du jeu A4c
- e) FAUX A.4.a & B.3.a
- f) VRAI. B.3.c

4 – Donnez les définitions des termes suivants ? (2 pts)

- a) ASP. Attestation de stage pratique. Stage obligatoire pour tester l'arbitre sur le terrain.
- b) Zeitnot Quand un joueur a très peu de temps (crise de temps)
- c) Cadence Fischer. On rajoute du temps à chaque fois qu'on joue un coup.
- d) Pat : Le Roi n'est pas attaqué et on ne peut plus jouer. (art. 5.2.a)



Les arbitres du championnat de France à Courchevel en 1979.

Les reconnaissez-vous ?

Christian BERNARD était à Courchevel en tant que joueur. Voici les indications qu'il nous a données.

« En partant de la gauche : 2^e : Georges Lamelin, arbitre international de Lyon ; 3^e Pierre Keller (en costume sombre) qui devait être le Directeur de la « Commission nationale d'arbitrage » dont j'ai pris la succession en 1989 en créant la « Direction nationale d'arbitrage » ; 4^e : Bernard Sojka ; 7^e je pense à Patrick Gonneau de Châlon en Champagne. »

L'ARBITRAGE ET LES JEUNES

Par IA Dominique DERVIEUX

Devant le développement de masse des échecs, auprès des jeunes, il peut être utile de faire un rappel des éléments importants à connaître pour nos amis arbitres, afin de pouvoir être de formidable vecteur du développement auprès de leurs clubs, comités départementaux et ligues ainsi que sur les lieux de leurs arbitrages au fil de la saison.

1/ Le titre d'arbitre fédéral jeune

Rappel du RIDNA :

Article 12 : L'arbitre fédéral jeune

Un arbitre fédéral jeune est une personne (âge minimum : 12 ans, âge maximum : 16 ans) titulaire de l'UV1 simplifiée et ayant obtenu une **Attestation de Stage Pratique** (A.S.P.) favorable établie par un AF3 ou plus.

Et l'Article 28 qui précise le type de rencontres que l'AFJ peut arbitrer :

Arbitres Jeunes (AFJ)

- e) Compétitions jeunes et scolaires sous la responsabilité d'un « tuteur » AF4 ou plus selon le type de compétition

Le fait d'organiser des stages d'arbitres jeunes permet de valoriser l'arbitrage et de sensibiliser les jeunes générations à l'importance de ce rôle.

Expliquer aux plus jeunes le rôle de l'arbitre permet de démontrer la difficulté de la mission (fait pas toujours reconnu par certains adultes pour qui les arbitres sont seulement des empêcheurs de jouer en rond ☺) et de montrer que le comportement des adultes n'est pas toujours le bon. L'arbitrage permet souvent un premier contact de l'enfant avec la règle et avec la loi.

Bien encadrés au début, les AFJ sont souvent très à l'aise pour intervenir sur les parties, souvent bien plus que des arbitres adultes, dans le cadre de manifestations de masse pour les jeunes comme des rencontres scolaires ou de jeunes licenciés de clubs.

Début 2013, nous avons 71 Arbitres Fédéraux Jeunes. La liste est ci-dessous et permet de faire ressortir les clubs actifs et impliqués dans le développement de l'arbitrage dans leurs ligues.

NrFFE	Nom et Prénom	Validité	Club
G52062	ANDRE Katell	2015-16	Échiquier Nazairien
D50754	AUBERT Laurane 	2014-15	Cercle d'Échecs de Villepinte
Y14677	AUBRY Yannis 	2012-13	Club d'Échecs de Sautron
Z15352	BALAGNY-CARBUCCIA Nicolas 	2012-13	A.S.C.A. Ermont
Y01102	BANDET Raphaël	2013-14	Échiquier Grenoblois
D62436	BARTEAU Alexandre	2014-15	Club Échecs La Roche sur Yon
X02563	BELLAICHE Elise	2014-15	Cercle d'Échecs de Villepinte
Z00297	BOURSIER Simon 	2012-13	US St Cyr en Val
W01306	CEPISUL Kenny	2013-14	École d'Échecs du François
Y11790	COMITI Tony 	2014-15	Echecs-Club Ajaccien
G63025	COMPERE Nicolas	2015-16	Échiquier Nazairien
Z16229	CORNEC Josquin	2014-15	La Diagonale - Eybens
C50131	DALOZ Florian	2013-14	Échiquier Ledonien
B65381	DELBART Flavian	2014-15	Échiquier Grenoblois
B54818	DEMELLIER Antonin 	2013-14	Échiquier Domloupéen
D50788	DESCHAMPS Julien	2015-16	Échiquier Nazairien
B51279	DOMBRE Antoine	2013-14	Échiquier Grenoblois
C61741	DORY Manon	2014-15	Échiquier Hilairois
Y02495	DUBOIS Marie 	2013-14	Club d'Échecs de Sautron
A66990	DUFFAUD Celia 	2014-15	Tous aux Échecs ! Montreuil
B50201	DUVAL Claire	2014-15	Échiquier Tourangeau
W18134	EGGENSPIELER Jennifer	2012-13	Aux Tours de Magny
A61725	EYDT Loredane 	2013-14	Cercle d'Echecs de l'Agglomération annécienne
Z10328	FAURE Baptiste	2012-13	Cergy Pontoise Échecs
E50351	FRIHAUF Jozef	2014-15	Tous aux Échecs ! Montreuil
Z05366	GARNIER Lou-Anne	2016-17	Cercle d'Échecs de Villepinte
B53384	GAUTIER Benjamin	2015-16	Échiquier Nazairien
B50568	GAUTIER Pauline	2015-16	Le Fou du Roi - La Flèche
E59503	GAUTIER Selvan 	2013-14	Cluses - St Jeoire
Z00303	GENZLING Jérôme	2015-16	L'envolée de Vendenheim
Y03698	GERONIMI Paul-Antoine 	2013-14	Corsica Chess Club
A52530	GERVAIS Mathieu	2012-13	St Pryvé-Olivet - La Tour Prends Garde
A53308	GILLES Valentin	2013-14	Les Échiquiers d'Escames et de Songeons
X13223	GLASSER Timon	2014-15	La Diagonale - Eybens
C56827	GUILLAUME Ombeline	2014-15	Club Échecs La Roche sur Yon
B50100	GUINOT Antoine 	2015-16	Club d'Échecs Perrotin
Z09346	HAUSSERNOT Cecile 	2014-15	Mulhouse Philidor
E70804	JACQUOT Dorian 	2014-15	Échiquier Grenoblois
C57990	LANGEVIN Pauline	2015-16	Le Fou du Roi - La Flèche

C51750	LECLAND Elodie	2012-13	Cavalier Bleu Drancy
A52701	LEROYER Zoe	2015-16	Le Fou du Roi - La Flèche
C58711	LHOSTIS Florian MAIL	2014-15	Corsica Chess Club
B52134	MARIE Florian	2012-13	Echiquier Club Le Mans
C65768	MICHEL Lucas	2015-16	Le Fou du Roi - La Flèche
Z21392	MINAUD Emily MAIL	2016-17	Échiquier Ledonien
X02951	MONTBROUSSOUS Adrien	2013-14	Cluses - St Jeoire
A62438	NASSAU Pierre-Alexandre	2015-16	La Tour Saint Pierroise
C60412	NOUZE Jeremy	2013-14	Échiquier Ledonien
C66476	NOUZE Nicolas	2016-17	Échiquier Ledonien
A60507	PARLAS Kamil-Can MAIL	2015-16	C.E. Selestat
A50095	POTIER Marie	2015-16	Échiquier Nazairien
B61275	POURREDON Arnaud	2012-13	Échiquier Bayonne Adour
B64856	REAU Florine	2013-14	Cluses - St Jeoire
A50299	RINGOT Arnaud MAIL	2013-14	Cercle d'Echecs de l'Agglomération annécienne
Z00813	RINGOT Maxime-Alexis MAIL	2013-14	Cercle d'Echecs de l'Agglomération annécienne
J53080	ROSSETTI Adeline	2015-16	La Fere A.D.E.L.
G51777	ROSSETTI Pierre-Yves	2015-16	La Fere A.D.E.L.
Z01585	ROUFFIGNAC Marie	2014-15	Thomas Bourgneuf - Creteil
H50431	RYO Gael	2015-16	Carquefou Echecs
G51632	RYO Youenn	2015-16	Carquefou Echecs
A70699	SAIAH Anouk	2014-15	Grenoble Bayard Échecs
C57427	SALLES Louis MAIL	2015-16	Echiquier Tourangeau
A53860	SCANZI Corentin	2016-17	Échiquier Diois
E58330	SEGUIN Valentin	2015-16	Échiquier de Picardie Maritime
A54626	SERE Philemon	2014-15	Thomas Bourgneuf - Creteil
A65783	STEYER-STIBY Alexis MAIL	2014-15	C.E. des 3 Pays
C57978	TAPIE Jean	2015-16	Le Fou du Roi - La Flèche
C51193	TCHORDJALLIAN Robin	2014-15	Centre Léo Lagrange-Decines
G56576	TIN Romain MAIL	2015-16	Le Roi Saléen
B53193	VERNET Solène	2013-14	Cercle d'Echecs de l'Agglomération annécienne
E53972	VIEIRA Matthieu	2014-15	Centre Léo Lagrange-Decines

2/ Les compétitions de jeunes

Ces compétitions sont particulières pour les arbitres car s'y retrouve une population particulière : les parents de joueurs.

Les arbitres doivent, à mon sens, penser à rappeler aux parents que leur enfant fait du sport pour son plaisir et son développement personnel ; il doit ainsi s'amuser en jouant. De plus les rappels suivant pourraient faire l'objet d'un affichage, à l'instar de la Charte du Joueur affichée à côté du règlement de la compétition :

- f) Les parents doivent l'aider à se développer, s'éduquer, s'éveiller à la vie en société et les éducateurs-entraîneurs doivent l'aider à s'épanouir dans son sport en respectant les principes inculqués par les parents.
- g) Dès son plus jeune âge, le club et ses éducateurs vont aider l'enfant à développer des valeurs sportives : respect des règles de jeu, de lui-même, des copains, de l'adversaire, de l'arbitre, des éducateurs, du code du sportif.
- h) Il est important pour ces jeunes dès leurs débuts, de développer des valeurs sportives (attitude, respect de l'adversaire, de l'arbitre, des règles et de fairplay).
- i) C'est bien entendu le rôle de l'éducateur de conduire l'enfant vers une attitude sportive mais cet apprentissage ne saurait se faire s'il n'est doublé du soutien des parents, accompagnateurs et supporters.

Les rencontres ne doivent pas être un moment de défouloir pour les parents, ils doivent avoir un comportement exemplaire envers leurs enfants. Les rencontres peuvent être sa première expérience de confrontation à un adversaire devant ses parents.

Les éducateurs-entraîneurs ayant suivi les formations fédérales sont formés pédagogiquement pour que l'enfant entraîné soit mis dans les meilleures conditions (techniques, comportementales et règlementaires) pour s'épanouir dans notre sport.

Le Bon Parent doit compléter le travail mené par l'éducateur-entraîneur en *encourager positivement* sur et en dehors du terrain et doit apprendre à évaluer les progrès de l'enfant en restant toujours positif.

Le rappel de ces principes qui devraient être évidents permet plus facilement d'avoir une ambiance apaisée lors de ce type de compétition.

Malheureusement, la société où nous vivons voit une émergence de comportements tels que les violences verbales, le non-respect de l'arbitre, les comportements incorrects (ex : dénigrement de l'adversaire, manque de ponctualité), les menaces et les intimidations.

Pour rappel à la Loi, les *injures non publiques* envers une personne ou un groupe de personnes sur leurs origines, religions, ou races sont sanctionnées par une amende de 1ère classe soit 33€. (Code pénal : article R621-2 : « l'injure non publique envers une personne, lorsqu'elle n'a pas été précédée de provocation, est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe soit 33€ »).

L'arbitre est chargé de mission de service public. En conséquence, une injure ou une offense grave envers lui peut engendrer une sanction lourde qui peut aller de 7500€ à 15000€ et 6 mois d'emprisonnement (Code pénal : Article 433-5)

Un petit code du Parent pourrait donc comporter les points suivants :

1. **Connaître les règles** : Connaître les règles et les faire connaître à son enfant, c'est faire un premier pas vers la compréhension du jeu et vers le respect des arbitres.
 2. **Montrer votre confiance et votre fierté à votre enfant**: encouragements, compliments, positiver les échecs...
 3. **Partager son plaisir de jouer**: Être acteur à ses côtés plutôt que spectateur passif.
 4. **Dialoguer avec votre enfant en dehors du terrain** pour:
 - Réguler son enthousiasme ou ses comportements antisportifs (relativiser les résultats des matchs et des performances individuelles)
 - Le rassurer sur ses «performances»
 - Éventuellement détecter ses contrariétés.
-

Les 10 commandements de l'arbitre d'interclubs

- 1) Le règlement de la compétition lira et apportera
- 2) Les règles du jeu révisera
- 3) La feuille de match remplira correctement
- 4) Les pendules règlera et saura manipuler
- 5) En cas de doute sur son intervention, aux Règles du jeu et de la compétition se réfèrera
- 6) De bonnes conditions de jeu aux joueurs assurera
- 7) Avec promptitude interviendra et de ses interventions l'explication donnera
- 8) De seuls les capitaines, réclamations au PV notera
- 9) Les feuilles originales des parties récupèrera
- 10) Après signatures des capitaines, le PV du match signera